

Reprise de l'activité des commerces – 11 mai 2020 **La CCI des Landes lance son guide en complément du protocole national**

La reprise de l'activité des commerces prévue le 11 mai est essentielle pour l'activité économique de notre territoire. Cependant, cette réouverture doit nécessairement se réaliser dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité des clients, des chefs d'entreprise et des salariés.

Comme le précise Jean Soublin, Responsable du service commerce et restauration de la CCI des Landes, *« Le ministère du Travail a publié dimanche soir un protocole national de déconfinement pour aider et accompagner les entreprises à reprendre leur activité tout en assurant la protection de la santé de tous. Conscients que ce protocole établit des règles universelles sans distinction de taille d'entreprise ou de secteur géographique, les équipes de la CCI des Landes ont entrepris de concevoir un document pédagogique qui prenne en compte les obligations nationales et qui s'adapte aux spécificités des commerçants landais ainsi qu'un recensement des fournisseurs d'Équipements de Protection Individuelle. »*

La CCI des Landes met donc à disposition de tous les commerçants landais une note méthodologique assortie d'une liste non exhaustive de fournisseurs locaux. Elles ont été réalisées en concertation avec les commerçants, notamment lors du dernier « Club Commerce » animé par B. DUFAU Vice-Président Commerce et en présence active du Président F. LAFITTE et de deux élus commerce de la CCI des Landes M.F. NADAU et P. SILVEIRA MORAIS.

Vous trouverez en pièce jointe les documents concernés.

Contact Presse

François Couturier - Responsable marketing et communication

07 84 57 67 05

francois.couturier@landes.cci.fr